



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-04-75-I

Date : 17 août 2011

Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE

Composée comme suit : **M. le Juge Guy Delvoie, Président**
M. le Juge Burton Hall
M. le Juge Antoine Kesia-Mbe Mindua

Assistée de : **M. John Hocking, Greffier**

Ordonnance rendue le : **17 août 2011**

LE PROCUREUR

c/

GORAN HADŽIĆ

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE FIXANT LA DATE DE LA NOUVELLE
COMPARUTION**

Le Bureau du Procureur

M. Serge Brammertz

Le conseil de permanence de Goran Hadžić

M. Zoran Živanović

LA PRÉSENTE CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal international »),

ATTENDU que Goran Hadžić (l'« Accusé ») a été arrêté en République de Serbie le 20 juillet 2011 et transféré au siège du Tribunal international le 22 juillet 2011,

VU l'Ordonnance portant attribution de l'affaire à une Chambre de première instance et désignation des juges la composant, rendue le 21 juillet 2011, par laquelle l'affaire n° IT-04-75-I, *Le Procureur c/ Goran Hadžić*, a été attribuée à la présente Chambre¹,

ATTENDU que, lors de sa comparution initiale le 25 juillet 2011, l'Accusé n'a pas plaidé coupable ou non coupable²,

ATTENDU que l'article 62 A) iii) du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal international (le « Règlement ») prévoit qu'il sera demandé à l'Accusé de plaider coupable ou non coupable pour chaque chef de l'Acte d'accusation dans les trente jours suivant sa comparution initiale,

EN APPLICATION DES articles 54 et 62 A) iii) du Règlement,

FIXE LA DATE de la nouvelle comparution de l'Accusé au mercredi 24 août 2011 à 15 heures dans la salle d'audience III.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 17 août 2011
La Haye (Pays-Bas)

Le Président de la Chambre de
première instance

/signé/

Guy Delvoie

[Sceau du Tribunal international]

¹ *Le Procureur c/ Goran Hadžić*, affaire n° IT-04-75-I, Ordonnance portant attribution de l'affaire à une Chambre de première instance et désignation des juges la composant, 21 juillet 2011.

² *Le Procureur c/ Goran Hadžić*, affaire n° IT-04-75-I, compte rendu d'audience en anglais, p. 6 (25 juillet 2011).